

Instructions d'utilisation de l'outil

L'outil Excel peut être utilisé pour le calcul des émoluments versés par les parents et la facturation. Il permet en outre d'établir le revenu déterminant des parents.

L'outil comprend les rubriques suivantes :

Contact	Adresse de l'école à journée continue et de l'interlocuteur/trice
Saisie des données	Saisie des données générales nécessaires à la facturation Les champs sur fond blanc sont destinés à la saisie des données. Les champs sur fond bleu sont des champs de calcul automatique.
Valeurs de référence	Bases pour le calcul des tarifs conformément à l'ordonnance sur les écoles à journée continue (OEC)

Données personnelles :

Titre

Ce champ peut contenir les mentions « Famille », « Madame », « Monsieur » mais aussi être supprimé.

Taille de la famille

La saisie de la taille de la famille permet de calculer automatiquement la déduction par membre de la famille (cf. déductions).

Données générales de calcul :

Emoluments par repas (repas de midi, petit-déjeuner, goûter) et nombre par semaine

Le prix d'un repas peut être indiqué dans le champ « montant », le nombre de repas par semaine et par enfant dans le champ sur fond blanc à droite.

Nombre d'heures d'encadrement par semaine

Le nombre d'heures d'encadrement devant être facturé par enfant est à indiquer en heures par semaine, à raison de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine au maximum. Le total (champ sur fond bleu) est calculé automatiquement à partir du nombre de semaines d'école (période de décompte moins les semaines de vacances), déduction faite du nombre d'heures d'encadrement supprimées du fait de manifestations scolaires ou de jours fériés.

Période de décompte

La période indiquée dans le champ « Période de décompte » peut être librement fixée. Le nombre de semaines d'école au cours de la période de décompte correspond à la différence calculée automatiquement entre le nombre de semaines contenues dans la période de décompte et le nombre de semaines de vacances au cours de cette même période.

Nombre d'heures d'encadrement à déduire

Le nombre d'heures d'encadrement à déduire au cours de la période de décompte doit être saisi manuellement. Ces heures sont ensuite automatiquement déduites dans le champ sur fond bleu « Nombre d'heures d'encadrement par semaine ».

Facture :

Avoirs/charges

Les avoirs (rabais) ou charges supplémentaires appliqués à titre individuel pour la période concernée peuvent être indiqués directement dans la facture. Le texte peut être adapté au cas par cas. Attention : le montant des avoirs doit être précédé du signe moins !

Texte d'accompagnement/pied-de-page

Le bouton « Texte d'accompagnement/pied-de-page » permet d'ajouter de son choix un texte en bas de la facture.